



**THAÏLANDE:  
COUP D'ÉTAT  
PERMANENT  
CONTRE LA PRESSE**

**REPORTERS  
SANS FRONTIÈRES**  
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

ENQUÊTE : BENJAMIN ISMAÏL,  
RESPONSABLE DU BUREAU ASIE-PACIFIQUE DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES

## SOMMAIRE

<b>I. L'OBSESSION DE « LA PAIX ET L'ORDRE »</b>	<b>6</b>
1 La blitzkrieg de la junte contre l'information	6
2. Entre censure et surveillance, le Net peut-il encore être un refuge de l'information libre ?	14
3. La presse étrangère, une menace pour l'image internationale du pays ?	17
<b>II. LA PRESSE PEUT-ELLE ENCORE JOUER UN RÔLE DE CONTRE-POUVOIR ?</b>	<b>24</b>
1. La presse victime de sa polarisation ?	26
2. Le combat contre l'instrumentalisation de la lèse-majesté	28
3. Procès du Phuketwan : 19 mois de lutte pour la liberté de la presse	34
<b>CONCLUSION</b>	<b>39</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>40</b>

# RÉPRESSION SANS PRÉCÉDENT CONTRE LA PRESSE

**B - Bangkok :** dans la capitale thaïlandaise, le NCPO fait régner la terreur depuis sa prise de pouvoir le 22 mai 2014. Dès les premiers jours du coup d'Etat, la junte se livre à une répression sans précédent contre la presse et les journalistes : ordres de censure, raids dans les rédactions, convocations et arrestations de journalistes et cyberdissidents... Les militaires verrouillent l'information et étendent leur mainmise sur le net.

**A - PHUKET**  
**A - Phuket :** du 14 au 16 juillet 2015 s'est tenu à la Cour provinciale de Phuket le procès du rédacteur en chef australien du site d'information Phuketwan Alan Morison et de sa collaboratrice thaïlandaise Chutima Sidasathian. Ces deux journalistes, risquant sept ans de prison, étaient accusés par la Marine royale thaïlandaise de diffamation et d'avoir enfreint la loi sur les crimes informatiques (Computer Crimes Act - CCA). Malgré leur acquittement par la justice en septembre 2015, les journalistes craignent désormais une fermeture, temporaire ou définitive, du site d'information, la situation financière du Phuketwan - et de son entreprise éditrice Big Island Media - ayant été lourdement pénalisée.



**C - Province de Sa Kaeo :** arrestation le 30 avril 2011 du journaliste Somyot Prueksakasemsuk, qui purge actuellement une peine de 10 ans de prison pour lèse-majesté après avoir publié deux articles jugés insultants à l'égard de la monarchie thaïlandaise.

**D - Province de Songkhla :** un grand nombre de réfugiés Rohingyas en Thaïlande se concentre dans le Sud du pays, entre les frontières birmane et malaisienne. La découverte en mai 2015 d'un charnier dans la province de Songkhla et les révélations de trafics de migrants impliquant la police et les militaires thaïlandais ont renforcé le silence orchestré par les autorités sur la question des Rohingyas.

## LIBERTÉ DE LA PRESSE

**134<sup>e</sup> SUR 180**  
**AU CLASSEMENT MONDIAL 2015**  
**DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE**

# INTRODUCTION

En mai 2014, une junte militaire prend le pouvoir par la force sous le nom de Conseil national pour la paix et l'ordre (NCPO) et conduit la plus importante répression à l'encontre de la liberté d'expression depuis la dictature des années 1960. Des peines de prison sont prononcées à l'encontre de citoyens au motif qu'ils lisaient 1984 de Georges Orwell dans un lieu public ou mangeaient un sandwich de McDonald's en signe de protestation.

La censure imposée par les militaires, les menaces et le harcèlement à l'encontre de la presse locale et étrangère, la hausse drastique des poursuites judiciaires, notamment pour crime de « lèse-majesté », et l'instrumentalisation croissante des lois répressives font du régime thaïlandais l'un des plus autoritaires et des plus sévères de la région envers les journalistes.

Menacés d'emprisonnement pour « insulte envers la monarchie », plusieurs journalistes se sont vus contraints de quitter le pays. Poursuivis pour diffamation, les journalistes de Phuketwan ont dû faire face aux représailles des militaires. Les plus critiques sont « convoqués » par la junte et envoyés dans des camps de « réajustement comportemental ».

Le message est clair : soit les médias s'accommodent d'une autocensure scrupuleuse, soit ils s'exposent à des accusations d'atteinte à « la sécurité nationale » ou de trouble de « la paix et l'ordre ». La censure en ligne est renforcée à coup de lois et la junte développe ses outils de surveillance du Net, ciblant les blogueurs, défenseurs des droits de l'homme et les étudiants qui expriment leur refus de voir reculer leurs libertés fondamentales.

Face à de telles pressions, à l'imprévisibilité du dictateur fantasque Prayut Chan-o-cha et aux fortes divisions politiques de la population dont se nourrissent les militaires pour justifier leur accaparement du pouvoir, les médias thaïlandais naviguent en eaux troubles, oscillant entre positionnement partisan et opposition frontale au gouvernement ou essayant de dépasser les clivages politiques.

Un an et demi après le coup d'État et alors que la junte n'a toujours pas annoncé d'élections à l'issue desquelles elle rendrait le pouvoir, que reste-t-il de cette liberté de la presse, considérée il y a tout juste dix ans comme un modèle régional ?

Pour tenter de répondre à cette question, Reporters sans frontières (RSF) s'est rendue en Thaïlande plus d'un an après la prise de pouvoir du Premier ministre autoproclamé Prayut Chan-o-cha, ce rapport est le fruit de cette enquête.

# 1 L'OBSESSION DE « LA PAIX ET L'ORDRE »

Lorsque les militaires prennent le pouvoir en décrétant la loi martiale le 20 mai 2014 puis en déposant le gouvernement deux jours plus tard, une série d'opérations est lancée pour sécuriser la capitale et reprendre les institutions en main. De nombreuses mesures d'urgence sont annoncées, dont une partie significative a pour objet la presse et le contrôle de l'information. Dès les premiers jours, la junte se livre à une répression sans précédent contre la presse. Pendant des mois, les militaires accentuent leur pression sur l'information en ligne et sur la presse étrangère.

## 1. LA BLITZKRIEG<sup>1</sup> DE LA JUNTE CONTRE L'INFORMATION

*« Il y a un script pour les coups d'État en Thaïlande : un ou deux jours de choc et de stupeur, la reprise des chaînes de télévision, des tanks d'apparat dans les rues, et puis la rapide réassurance internationale, un Premier ministre plausible, une assemblée nationale choisie, un comité pour élaborer une nouvelle constitution et les promesses de tenir des élections dans l'année. (...) Les leaders du coup d'État du 22 mai ne suivent pas les scripts de 1991 ou 2006. »* Telles sont les premières observations données par le professeur Duncan McCargo, expert de la Thaïlande dans les pages du *New York Times*, une semaine après la prise de pouvoir des militaires.

1. Guerre éclair.

En effet, l'ampleur de l'intervention militaire, la rapidité et la minutie du verrouillage de l'information (de l'ensemble des médias locaux comme étrangers et des acteurs de la société civile : ONG, universitaires et opposants politiques) font de ce coup d'État une véritable guerre éclair pour le contrôle absolu de l'information et de l'opinion publique.



© PIAMPON CHANPIAM

### *Les quatre stratégies de la junte*

Dès les premiers jours du coup d'État, des actions militaires coordonnées sont lancées : ordres de censure préalable, raids dans des locaux de médias, convocations et arrestations de journalistes et cyberdissidents. Cette offensive a pour but une reprise en main totale de l'information sur les événements en cours et un contrôle de toutes les voix potentiellement critiques à l'encontre des militaires. Le tout combiné à un considérable effort de communication visant à légitimer le putsch et donner l'image, à la fois sur le plan national et international, d'une prise de pouvoir sans violence et salvatrice.

#### *Stratégie de censure massive : les ordres du NCPO*

Le jour du coup d'État, la junte diffuse plusieurs annonces limitant les activités de la presse et empêchant la diffusion d'une information libre et indépendante. Dans les mois qui suivent, plus d'une dizaine d'annonces et à peu près autant d'ordres visent la presse et l'information en ligne (voir encadré). Presque toutes ces annonces sont justifiées par le besoin « d'empêcher la circulation d'informations fausses et déformées auprès du grand public, dont l'impact peut conduire à des malentendus et à l'accroissement ultérieur du conflit. » Un tiers des annonces militaires diffusées le jour du coup d'État concernent la liberté de l'information : « interdiction de couvertures, de diffusion et de vente de publications affectant la paix et l'ordre »,

↑  
Le 22 mai au soir, les locaux de la chaîne Thai PBS sont perquisitionnés par les militaires après que la station a ignoré l'ordre d'interruption de diffusion.

1. Jusqu'au 24 mai, le NCPO s'appelle le National Peace and Order Maintaining Council.

médias mis en garde contre les « informations menaçant la sécurité nationale et diffamatoires pour autrui », « critiques des opérations du NPOMC<sup>1</sup> ou de ses officiels », ou encore « informations pouvant causer la confusion » – le général et sa clique ne prennent pas de demi-mesures.

### ***La stratégie de la terreur : convocations et détentions en camps de « réajustement du comportement »***

Afin de s'assurer de l'étendue de son effet de dissuasion, le 25 mai 2014, le NCPO « invite » les directeurs de l'information de 18 médias, dont les principaux quotidiens en langue thaïe (*Thairath*, *Khaosod*, *Matichon*) et anglaise (*Bangkok Post*, *The Nation*) à une « consultation », qui vise en réalité à les intimider et les dissuader de toute critique envers le nouveau pouvoir.

Quelques journalistes, considérés par la junte comme les plus dangereux pour son image, sont particulièrement menacés. C'est le cas de **Thanapol Eawsakul**, rédacteur en chef de *Fah Diew Gan* (*Same Sky* magazine), arrêté le 23 mai pour avoir participé à une manifestation à Bangkok, et de **Pravit Rojanaphruk**, journaliste de renom pour le quotidien anglophone *The Nation*. Ce dernier est convoqué par le NCPO le 23 mai. Le 25, le journaliste se présente aux militaires accompagné de représentants des Nations unies ainsi que d'un avocat. Le reporter est détenu seul pendant cinq heures à l'issue desquelles il sera emmené vers un camp militaire à bord d'un van.

*« La veille du coup d'État [le 21 mai 2014, NDLR], j'avais publié un article critiquant l'instauration de la loi martiale. Puis j'ai été convoqué par le NCPO. Je me suis rendu à ma convocation et en arrivant, on m'a confisqué mon téléphone de sorte que je n'ai pu ni tweeter ni publier de message sur Facebook. Puis j'ai été emmené. Quelques autres journalistes critiques ont été détenus comme moi. Certains ont dû signer des engagements écrits à ne pas se joindre ni participer à des mouvements anti-coup d'État. Ce genre d'engagement vous incite à vous tenir à l'écart de toute manifestation, et donc à ne pas les couvrir. Ceux qui ont signé se sont également engagés à ne pas quitter le pays sans autorisation préalable. Pour ma part, j'ai expliqué que je ne signerais aucun document qui m'interdirait toute critique à l'encontre du pouvoir ou des politiques menées. Mais j'ai quand même fini par signer un document qui permet aux militaires de geler mon compte en banque et d'être jugé selon leurs lois. »*

Pravit Rojanaphruk passe sept jours en détention arbitraire dans l'un de ces « camps de réajustement du comportement » avant d'être relâché. « *Les militaires n'avaient pas procédé à des détentions sans charge depuis les années 1960, sous la dictature de Sarit Thanarat* », observe-t-il. Plus tard, dans un article publié par *The Nation*, le journaliste fera le récit de son enfermement. Même si les conditions de détention ne sont pas extrêmes, la pression est suffisamment élevée pour faire craquer psychologiquement d'autres détenus. Un jour après avoir été libéré, le journaliste a fait l'objet d'appels d'officiers l'exhortant à cesser de tweeter et de critiquer la junte, et l'avertissant qu'il était placé sous surveillance étroite.

### ***Stratégie du blackout : censure manu militari***

L'une des premières annonces à l'attention des médias est l'obligation pour l'ensemble des chaînes de télévision et stations de radio du pays de suspendre sans délais tous leurs programmes.

Le 20 mai, des soldats font irruption dans les bureaux d'au moins dix chaînes de télévision, dont MV5, DNN, UDD TV, Asia Update, P&P Channel, 4 Channel, Bluesky TV, FMTV, T News et ASTV et procèdent à l'arrêt des programmes. Dès le lendemain, quatre autres chaînes s'ajoutent à la liste : Voice TV, propriété du fils

de l'ex-Premier ministre en exil Thaksin Shinawatra, Hot TV, Rescue Satellite TV et la chaîne satellitaire d'un réseau d'étudiants<sup>1</sup> affiliée au Comité du peuple pour la réforme démocratique (PDRC), mouvement d'opposition au gouvernement Shinawatra. Des soldats sont temporairement postés dans certains médias. Le 22 mai au soir, le service d'information de Thai PBS, chaîne nationale du service public, décide d'ignorer l'ordre d'interruption de diffusion. Le service d'information utilise alors la plateforme YouTube pour continuer la diffusion de ses programmes. En représailles, la station est perquisitionnée par les militaires et le directeur adjoint de l'information de la chaîne, **Wanchai Tantiwitthayapithak**, interpellé puis brièvement placé en détention.

1. Network of Students and People for Reform of Thailand (NSPRT).



→ Suite à la prise de pouvoir du général Prayut Chan-o-cha, le journal indépendant en ligne Prachatai est bloqué.

Capables de censure massive, les militaires se sont également adonnés à la censure au détail en interdisant au préalable la publication de certains articles. Selon l'Association des journalistes thaïlandais (TJA), le 24 juin, des officiers ont visité la rédaction d'un quotidien et interdit aux journalistes de publier un article sur la création de Free Thais for Human Rights and Democracy (FTHD), un groupe anti-coup d'État formé en exil.

Les radios communautaires sans licence ont également reçu l'ordre d'interrompre leur diffusion. Fin mai, ce sont près de 3 000 radios communautaires « illégales » qui ont fait l'objet d'une fermeture permanente. Quelques jours après, par l'intermédiaire de l'organe de régulation des médias, la National Broadcasting and Telecommunications Commission, les militaires confirmaient la fermeture définitive des stations.

### Stratégie de propagande : NCPO TV, première chaîne du pays

L'armée estimait nécessaire de fermer les chaînes de télévision « afin que la population reçoive une information correcte sans un biais qui pourrait provoquer des malentendus, amplifier le conflit et influencer sur son action de maintien de la paix. » Loin de vouloir plonger le pays dans un silence médiatique fait d'écrans noirs et de mires, la junte ordonne à tous les médias de diffuser les annonces du NCPO, et seulement ses annonces, afin notamment de nier l'existence d'un coup d'État. Pendant plusieurs jours, la population thaïe a beau changer de chaîne sur ses

postes de télévision, le logo de la junte est omniprésent, avec de temps en temps les annonces du nouveau Premier ministre intérimaire Prayut Chan-o-cha ou d'un porte-parole de la junte, improvisé présentateur de JT. Pour être sûrs de son monopole sur la communication, le jour de l'instauration de la loi martiale, les militaires ouvrent un compte Facebook au nom du NCPO, jusqu'à aujourd'hui un outil de communication central de la junte. Pour Twitter, pas besoin de nouveau compte, les militaires disposent déjà de celui des relations presse de l'Armée royale thaïlandaise. Dès le 30 mai, le général Prayut Chan-o-cha lance une émission hebdomadaire que toutes les chaînes de télévision et station de radio doivent diffuser. Dans ce programme intitulé « Rendre le bonheur au peuple », le chef de la junte est le principal intervenant. Il évoque le travail accompli par la junte au cours de la semaine précédente, afin de « clarifier certains points d'intérêt public », comme l'explique aux médias la porte-parole adjointe du NCPO, le colonel Sirichan Ngathong, le 1er juin. Dans cette première émission, le général revient sur les raisons qui l'ont conduit à prendre le pouvoir le 22 mai en déposant le gouvernement de Yingluck Shinawatra. Avant de passer rapidement aux menaces contre ceux qui violeraient les ordres du NCPO, participeraient à des rassemblements anti-coup d'État ou parleraient négativement de la junte à travers les médias. Bien entendu, aucune question ne peut être posée au général.

**Remakes of My Super Lovely Captain occur in the same year as, or in the years following, both failed and successful coups.** But then again, this could just be because we have so many damn coups.

Military Coups	1970	Remakes of My Super Lovely Captain	Military Coups	1993
	1971			1994
	1972			1995
	1973			1996
	1974			1997
	1975			1998
	1976			1999
	1977			2000
	1978			2001
	1979			2002
	1980			2003
	1981			2004
	1982			2005
	1983			2006
	1984			2007
	1985			2008
	1986			2009
	1987			2010
	1988			2011
	1989			2012
	1990			2013
	1991			2014
	1992			2015

\* Failed "Young Turk" coups, which were suppressed by military forces

Cette stratégie de communication visant à légitimer les militaires au pouvoir prend de l'ampleur dans les mois qui suivent. Après que le général a ordonné l'écriture de scripts de fictions télévisées promouvant l'image du pays, en juillet 2015, une nouvelle série romantique avec pour toile de fond l'armée thaïlandaise voit le jour. Le feuilleton « Mon capitaine bien aimé », énième *remake* d'une romance entre un jeune soldat et sa capitaine, vise à redorer le blason de l'armée et légitimer la junte un an après le coup d'État. Comme le remarque habilement le journal indépendant en ligne *Prachatai*, cette série « renforce et vulgarise les idéaux d'extrême-droite qui voudraient qu'un pouvoir militaire soit non seulement naturel mais aussi bénéfique pour la nation ». Huit *remakes* de cette fiction ont été produits dans les années suivant les nombreux coups d'État qui ont traversé le pays.

### *Un coup planifié de longue date ?*

Dans une analyse publiée dans l'édition du 30 mai 2014 du *New York Times*, l'universitaire Duncan McCargo s'était interrogé sur la préméditation de l'intervention de l'armée. Lorsque l'on regarde avec recul la virulence, la rapidité et l'efficacité avec laquelle l'information a été muselée, en particulier celle émanant des « chemises rouges », on ne peut imaginer que la décision du coup d'État ait été prise entre les 20 et 22 mai 2014 et qu'une telle chape de plomb ait été posée aussi rapidement par les forces armées sans une longue période de préparation.



Le journal en ligne indépendant *Prachatai* observe la concordance existant entre les coups d'Etat en Thaïlande et la production de remakes du feuilleton « Mon capitaine bien aimé », véritable ode à l'armée et à la junte.

## LES ANNONCES DU NCPO

Après que l'armée a imposé la loi martiale, une série d'ordres et d'annonces officielles est émise afin de contrôler les médias. Pas moins de sept annonces sur les 20 diffusées par les télévisions et radios du pays dès le 22 mai restreignent considérablement la presse et la circulation de l'information, y compris en ligne. Au mois de juin 2014, le NCPO avait promulgué 184 ordres et 122 annonces officielles, selon l'organisation Ilaw. Ci-dessous figure la liste des annonces diffusées le 22 mai qui restreignent la liberté de la presse et de l'information.

**L'ordre 3b/2557**, « Interdiction de couvertures, de diffusion et de vente de publications affectant la paix et l'ordre », concerne toutes les informations déformées qui pourraient causer la division sociale et des troubles, ou les messages pouvant menacer ou répandre la peur parmi les citoyens, dont l'impact peut affecter l'effort des fonctionnaires pour maintenir la paix et l'ordre.

**L'annonce 4/2557**, « Programmes des stations radios, service de diffusion télévisuelle et radios communautaires » oblige tous les services de diffusion par

onde, câble ou satellite, publiques ou privés à suspendre leurs programmes et à ne diffuser que les programmes de l'armée royale thaïlandaise.

**L'annonce 12/2557**, « Demande de coopération des médias et réseaux sociaux », enjoint les opérateurs de réseaux sociaux à censurer eux-mêmes les messages appelant à la violence ou au non-respect de la loi ou à l'opposition au NPOMC, sous peine de voir ces services supprimés.

**L'annonce 14/2557**, « Interdiction d'instigation de conflits et d'opposition à la fonction du NPOMC », empêche les médias d'inviter et d'interviewer des groupes ou individus n'occupant pas une « position officielle », y compris d'anciens juges ou magistrats dont les opinions pourraient « entraîner davantage de violence et créer la confusion » sous peine de fermeture immédiate.

**L'annonce 15/2557**, « Demande de coopération dans la suspension de la diffusion de chaînes de télévision satellitaires, de chaînes de télévision numérique et de stations de radios communautaires » annonce la suspension sine die de 14 chaînes de télévision ainsi que des stations de radio communautaires non

autorisées.

**L'annonce 17/2557**, « Diffusion d'information et de nouvelles sur Internet », exhorte les fournisseurs d'accès à Internet à « surveiller et suspendre la transmission de toute information déformée ou provocatrice » et de « rendre compte au bureau de la Commission nationale de diffusion et des télécommunications » (NBTC).

**L'annonce 18/2557**, « Diffusion d'informations et nouvelles au public », ordonne à tous les professionnels des médias de s'abstenir de transmettre « des messages erronés ou diffamatoires causant la haine de la monarchie, de son héritier et de tous les membres de la famille royale », « des informations menaçant la sécurité nationale et diffamatoires pour autrui », « des critiques des opérations du NPOMC », « des informations (...) sur les opérations des agences gouvernementales », « des incitations au rassemblement dans le but de s'opposer aux officiels du NPOMC et à son personnel concerné », « des menaces d'attaque ou des injures (...) qui pourraient causer la panique ou la peur du public ».

**En juillet 2014**, l'annonce 97/2557 vient remplacer l'annonce 18/2557. Celle-ci permet aux autorités de fermer n'importe quel média qui diffuserait toute

information telle que décrite dans l'annonce 18/2557 et ajoute tout propos qui serait « diffamatoire ou entraînerait la haine de la monarchie, leur héritier et tous les membres royaux ». Cette formulation est plus vague encore que la tristement célèbre loi sur la lèse-majesté et son article 112. Face à ces restrictions, la Thai Journalists Association proteste. De manière surprenante, deux jours après, l'annonce 103/2557 est promulguée, se limitant aux publications « mal intentionnées à l'encontre du NCPO et contenant de fausses informations ». La sanction est elle aussi réduite.

D'autres annonces ont affecté la liberté de la presse et de l'information dans le pays : 23/2557, 26/2557, 27/2557, 32/2557, 33/2557, 37/2557, 41/2557, 45/2557, 65/2557, 66/2557, 79/2557. Les versions anglaises de ces annonces peuvent être lues sur le site d'information : [www.thaicoup2014.wordpress.com](http://www.thaicoup2014.wordpress.com)

## 2. ENTRE CENSURE ET SURVEILLANCE, LE NET PEUT-IL ENCORE ÊTRE UN REFUGE DE L'INFORMATION LIBRE ?

### *Censure, blocages d'URL et fermeture de comptes*

Lorsqu'elle prend le pouvoir, la junte de Prayut ne cherche pas seulement à contrôler la presse traditionnelle. Consciente de l'importance des réseaux sociaux, les dirigeants des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) sont convoqués par les autorités qui leur ordonnent de surveiller les publications « provocatrices » ou « déformant la réalité ». Le 28 mai, le ministère des Technologies de l'information et de la communication bloque 219 sites web considérés comme des « menaces pour la sécurité nationale », et des demandes sont faites à Facebook, YouTube et Line (une application de chat) de fermer les comptes diffusant des contenus « illégaux ».

Le même jour, Facebook est « mystérieusement » inaccessible pendant près d'une heure dans tout le pays. À Bangkok, première ville au monde en nombre d'utilisateurs Facebook, le gouvernement annonce dans un premier temps avoir suspendu le site mais se rétracte rapidement et affirme qu'il s'agit d'un problème technique. L'opérateur de téléphonie DATC confie pourtant qu'il s'agit bien d'un ordre gouvernemental.

Par la suite, d'autres sites d'informations tels que le journal indépendant *Prachatai*, des blogs de journalistes, les sites d'organisations des droits de l'homme (Human Rights Watch, Thai Lawyers for Human Rights, etc.) et des articles de presse seront bloqués.

### *Surveillance massive et traque d'identités*

Nombreux sont ceux qui décident de devenir journalistes citoyens ou blogueurs après le coup d'État, notamment afin de combler certains vides en matière d'information et sortir de la logique partisane de nombreux médias (voir 2.1). Comme l'utilisation de pseudonymes est monnaie courante sur la Toile, la junte décide dès les premiers jours de mettre en place un système de surveillance massive des internautes. L'ordre 26/2557 du 29 mai 2014 prévoit la mise en place d'équipes de surveillants-censeurs-procureurs, à même d'intercepter des données « criminelles », de les retirer du Net et de poursuivre leurs propriétaires. Le chef de la police royale, le général Somyos Pumphuang, propose même l'installation d'une unique passerelle nationale d'accès à Internet, afin d'augmenter ses capacités de censure et de surveillance des internautes. Le projet n'a pas encore vu le jour.

Dans l'attente de la mise en place d'une mesure aussi radicale, le Département des enquêtes spéciales (DSI), véritable police de la pensée placée sous l'égide du ministère de la Justice, conduit une politique agressive de surveillance, s'invitant dans les groupes de chat privés de l'application Line, créant des comptes Facebook afin de traquer les auteurs de messages « illégaux », voire d'inciter les internautes à tenir des propos critiques envers la monarchie ou la junte, pour mieux les appréhender par la suite. Une fois en détention, les suspects sont forcés de donner leurs identifiants à la police. **Patchara Kerdsiri**, musicien et blogueur, a dû obtempérer avec les militaires et leur donner accès à son compte Facebook et à son téléphone portable après avoir révélé que l'épouse de Prayut Chan-o-cha participait tranquillement à une fête au moment du coup d'État.

Coordinateur de la Thai Netizen Network, une organisation de défense des libertés en ligne pour la protection de la vie privée, **Arthit Suriyawongkul** a été l'un des premiers à s'inquiéter particulièrement d'un projet de loi sur la cybersécurité et de tout un ensemble de projets de lois et d'amendements (huit en tout) présentés par le ministère

des Technologies de l'information et de la communication (MICT, renommé ministère de l'Économie et de la société digitale, MDES) dans l'opacité la plus totale. Cette « cyberloi martiale », qui a vu le jour en janvier dernier, vise à légaliser à la fois la surveillance de masse et la surveillance individuelle. La loi prévoit la création d'un Comité national de cybersécurité qui, d'après les sections 33 et 34 du projet, aura carte blanche pour empêcher ou prévenir la publication d'un contenu. Les interceptions de données ainsi que les blocages de sites par les FAI y sont autorisés sans que l'intervention d'un juge ne soit nécessaire. Une véritable carte blanche donnée aux différents services de police en charge de la surveillance.

Les autorités prévoiraient d'ailleurs d'ordonner aux fournisseurs d'accès à Internet de déployer des équipements de surveillance, de faux protocoles de sécurisation des échanges (SSL), des mesures permettant de garantir l'intégrité des données échangées sur Internet et des logiciels malveillants pour leurs utilisateurs.

### *La course à l'armement technologique*

Avant même d'accéder au pouvoir, la junte cherchait depuis des années à renforcer son arsenal de surveillance et de censure, comme en témoigne un rapport du Sénat thaïlandais en 2012. En septembre 2014, des informations non confirmées font état de nouvelles technologies aux mains des militaires, capables de détecter des mots clés en lien avec le crime de lèse-majesté.

Ces rumeurs ont provoqué un véritable effet d'autocensure dans les rédactions. L'équipe éditoriale d'un quotidien en langue thaïe (dont le nom n'a pas été révélé), en apprenant la nouvelle, aurait demandé à tous ses salariés de ne plus chercher de sites portant sur la lèse-majesté et de redoubler de précautions pour tout sujet qui serait consacré à ce crime.

Mais le pire reste peut-être à venir. Les révélations de WikiLeaks sur l'acquisition par les autorités de programmes de surveillance vendus par la firme italienne Hacking Team (HT), inquiètent au plus haut point les défenseurs de libertés numériques. Plus de 100 emails échangés entre la police, l'armée et Hacking Team montrent qu'au moins un demi-million de dollars a été dépensé en 2014 pour acheter la suite de logiciels de surveillance Remote Control System (RCS). D'autres câbles de WikiLeaks, mis en lumière par le *Bangkok Post*, indiquent que des groupes thaïlandais privés tels que Netsurplus ou Samart Comtech – qui détient une trentaine de filiales dont le fabricant de téléphone I-mobile – coopèrent avec le gouvernement dans l'acquisition de programmes de Hacking Team. Ainsi, les autorités pourraient intercepter des communications, activer le micro et la caméra d'un téléphone portable et accéder à l'ensemble des données contenues dans l'appareil (carnets d'adresses, messages, etc.).

### *Blogueurs et cyberactivistes continuent le combat*

Nombreux sont les non-professionnels de l'information, journalistes citoyens, cyberactivistes et défenseurs des droits de l'homme à s'être mobilisés depuis le coup d'État pour opposer une résistance pacifique mais déterminée aux efforts de la junte pour museler les voix critiques indépendantes. Figure de la liberté d'expression, **Sombat Boonngam-anong** a été accusé d'avoir violé l'article 116 du code pénal (qui punit de sept ans de prison les propos séditieux tenus en public), et l'article 112 (lèse-majesté) après des publications sur son compte Facebook critiques à l'encontre de la junte et des caricatures du PDRC. Détenu plusieurs semaines après avoir refusé de répondre à une convocation de la junte, Sombat ne cesse d'être harcelé. En bloquant ses comptes bancaires, la junte l'a ainsi forcé à quitter son poste de présentateur pour la chaîne de l'opposition Peace TV, par ailleurs suspendue juste après le coup d'État.

D'autres blogueurs, cyberactivistes et militants des droits de l'homme ont choisi de se regrouper en organisations afin de mutualiser leurs efforts de plaidoyer. Rassemblant

diverses catégories d'acteurs de l'information à travers le pays, ces organisations, aux buts très différents, ont pour point commun de déranger un régime obnubilé par la menace que pose tout débat public.

Resistant Citizen, Thai Student Center for Democracy (TSCD) ou Thai Lawyers for Human Rights (TLHR) composent, parmi d'autres, ce nuage de plateformes d'information couvrant l'évolution de la situation, proposant des analyses et des témoignages et dénonçant les violations de droits de l'homme commises par la junte, telles que le recours à des tribunaux militaires pour juger des citoyens. Formée le 28 mai 2014, TLHR s'est donné pour mission d'informer la population de ses droits sous la loi martiale. L'organisation publie des rapports et des statistiques sur son blog qui sont repris dans les médias et ouvre une ligne téléphonique d'assistance. Parmi les avocats qui composent l'association, **Anon Numpa**, défenseur de nombre de personnes inculpées de lèse-majesté, est accusé par l'armée d'avoir publié des points de vue hostiles à la junte, notamment sur Facebook.

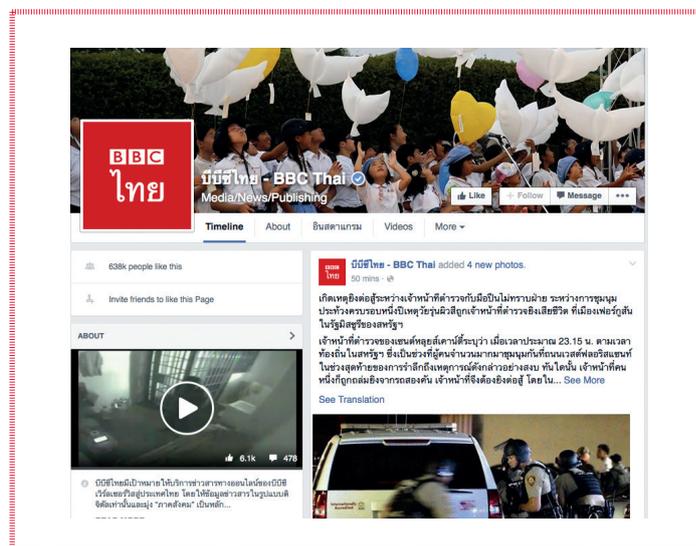
### *Internet, refuge pour les médias*

Malgré l'étroite surveillance du réseau et la censure, il n'est pas rare pour les journalistes d'utiliser les réseaux sociaux ou des sites personnels pour publier des informations qui ne peuvent passer par le canal officiel de leurs médias. Malgré la distance affichée par les journalistes vis-à-vis de leur rédaction sur leur compte Twitter ou Facebook (par le biais de « disclaimers »), les autorités font pression sur les médias afin qu'ils « modèrent » les propos pourtant personnels de leurs employés.

Parallèlement, des médias ont aussi adopté les plateformes en ligne pour assurer leur activité d'information. Ainsi, le 10 juillet 2014, après huit années de fermeture, le service thaï de la BBC est relancé sur YouTube et Facebook, où sont diffusées par streaming des informations en anglais et en thaï. Lancée à titre expérimental pendant trois mois, la chaîne n'est pas censurée par la junte. L'opération est par la suite autorisée par le Foreign and Commonwealth Office (FCO) et financée au moins jusqu'à la fin de l'année 2015.

En mai 2015, Peace TV imite le diffuseur britannique en lançant sa chaîne d'information sur YouTube. Pour le média d'opposition, l'enjeu est tout autre. En 2014, Peace TV avait été fermée par les autorités et sa licence de diffusion lui avait été retirée par la National Broadcasting and Telecommunication Commission. La chaîne, qui diffuse 15 heures de programmes par jour, a vu son audience rajeunir significativement après ce passage en ligne. Elle espère cependant retrouver peu à peu ses anciens téléspectateurs.

© FACEBOOK / BBC



→ Le 10 juillet 2014, après huit années de fermeture, le service thaï de la BBC est relancé sur Facebook, où sont diffusées des informations en anglais et en thaï.

### 3. LA PRESSE ÉTRANGÈRE, UNE MENACE POUR L'IMAGE INTERNATIONALE DU PAYS ?

En juin 2015, plusieurs journalistes de la presse étrangère font part au Club des correspondants étrangers de Thaïlande (FCCT) de difficultés pour obtenir ou renouveler leur visa de travail et leur accréditation. Le problème est soulevé lors d'une conférence de presse du gouvernement, à la fin du mois de juin : « *Absolument pas, il n'y a aucune politique visant à empêcher les journalistes étrangers de renouveler leur visa ou de chercher à travailler en Thaïlande* », répond un porte-parole de la junte à Reuters.

Dans une interview anonyme – par peur d'éventuelles répercussions - accordée à *The Nation*, un journaliste travaillant pour une agence de presse affirme que le gouvernement cherche à s'assurer que les journalistes étrangers ne sont pas trop critiques quand ils couvrent le « régime militaire et la monarchie ». D'après ce journaliste, durant leur entretien avec le ministère des Affaires étrangères pour leur permis de travail, deux questions sont posées aux demandeurs : ce qu'ils pensent de la monarchie, puis leur opinion sur le coup d'État et le gouvernement actuel. *The Nation* décrit par la suite les difficultés rencontrées par deux journalistes étrangers, dont un freelance, pour renouveler leur accréditation et révèle qu'un journaliste basé à l'étranger (du même média auquel le freelance contribue) aurait été « invité » par l'ambassade thaïlandaise de son pays de résidence.

« *Il est clair que les médias étrangers représentent une menace pour l'image internationale de la Thaïlande mais aussi pour la sécurité interne, car beaucoup de Thaïlandais dans l'opposition lisent la presse étrangère et traduisent les articles en thaï. Des dissidents en exil tels que le professeur Pavin [Pavin Chachavalpongpun, universitaire exilé au Japon après avoir refusé de répondre à une convocation de la junte, NDLR], écrivent régulièrement des articles dans des publications étrangères* », estime un autre journaliste interrogé par RSF sous couvert d'anonymat. *A Kingdom in Crisis* illustre le raisonnement de la junte : le livre du journaliste britannique freelance Andrew MacGregor Marshall a été interdit par les autorités pour « contenu insultant, diffamatoire et menaçant envers la monarchie ». Le journaliste avait démissionné de Reuters en 2011 après que l'agence avait refusé de publier les résultats de son enquête.

Selon ce même correspondant étranger, les problèmes d'obtention des accréditations semblent aléatoires : « *Tout cela est sujet à spéculations, et est étroitement lié à l'opacité du processus de décision de la junte, ce qui est d'ailleurs vrai dans tous les domaines.* »

#### *Le FCCT, cible stratégique du NCPO*

Afin d'empêcher les ONG et acteurs thaïlandais de l'information de gagner en visibilité internationale ou de susciter une couverture médiatique étrangère qui propagerait davantage leur travail de documentation des violations des droits de l'homme, le NCPO n'a cessé d'accroître sa pression à l'encontre du FCCT, qui héberge régulièrement des conférences de presse et des débats auxquels participent journalistes, intellectuels et officiels du gouvernement et acteurs de la société civile.

Ayant fait profil relativement bas pendant huit mois, le FCCT organise dans ses murs son premier événement sur la politique thaïlandaise en mars 2015. La réaction du NCPO ne se fait pas attendre et le FCCT se voit averti contre la tenue de tout propos critique envers le NCPO durant l'événement. Quelques semaines après, se joignant aux déclarations des organisations représentatives de la presse thaïlandaise, le club prend officiellement position contre l'article 44 de la Constitution intérimaire qui confère à la junte « le pouvoir de censurer radicalement les médias, avec des sanctions sévères pour les journalistes jugés en non-conformité [avec la loi, NDLR] ».

Quelques mois plus tard, sans qu'aucun lien direct de cause à effet puisse être établi avec certitude, les signes d'une pression croissante sur le FCCT apparaissent. En juin 2015, pas moins de trois événements organisés par le Club sont annulés sur ordre du NCPO et de la police : une conférence de presse de l'organisation locale Thai Lawyers for Human Rights, groupe d'avocats défenseurs des droits de l'homme formé après le coup d'État, une discussion sur « l'article 112 et son rôle dans la société thaïlandaise », ainsi qu'un événement organisé par Human Rights Watch sur les violations des droits de l'homme au Vietnam. Dans un communiqué, le FCCT dénonce l'annulation de la discussion sur l'article 112, décidée sous la menace : « *Le FCCT a été informé que si l'événement était maintenu, les militaires interviendraient pour verrouiller l'accès au centre Maneeya (NDLR : qui abrite le FCCT)* ». « *Il est très difficile d'évaluer la stratégie de la junte à l'égard des médias étrangers, commente un correspondant étranger. Dans certains cas, l'intimidation peut être assez brutale, comme on l'a vu dans les différents incidents avec le FCCT, parfois la junte est plus souple. Les choses oscillent entre intimidation et appels "à la compréhension et collaboration" assez naïfs.* »

### *Violences et menaces de mort*

Si les menaces contre la presse, en particulier contre les reporters et journalistes d'investigation étrangers, existaient avant l'arrivée des militaires au pouvoir, elles sont exacerbées par le climat de tension politique créé par les militaires. Loin de devoir seulement composer avec l'autoritarisme imprévisible de la junte, les journalistes étrangers sont souvent pris à partie par les factions politiques en jeu, qui guettent chaque écart de part et d'autre de leur propre ligne fictive de « neutralité » qu'ils ont l'intention de leur imposer, souvent à défaut de pouvoir s'attirer une couverture favorable.

En novembre 2013, le photojournaliste allemand **Nick Nostitz**, considéré par beaucoup comme le journaliste ayant couvert au plus près les manifestations politiques de 2010 et la répression militaire consécutive, est agressé par des manifestants anti-gouvernement du Premier ministre d'alors, Yingluck Shinawatra. Cette agression est suivie d'une campagne de dénigrement en ligne massive, y compris de la part de médias locaux (voir partie 2.1), de menaces de mort à répétition et, quelques jours avant le coup d'État, d'une tentative d'enlèvement. Inquiet pour sa sécurité, ce journaliste qui a passé plus de 20 ans en Thaïlande continue de recevoir des menaces et ne peut que partiellement travailler. « *À cause de cette campagne de haine, je ne peux plus vivre ni travailler en Thaïlande. Je vais devoir partir au plus tôt avec ma famille pour refaire ma vie en Europe. Ces menaces signifient que tant que je serai ici, je serai une cible, je serai en danger, physiquement et financièrement* », explique Nick Nostitz.

Le pouvoir accru conféré par le gouvernement aux autorités locales pour maintenir la stabilité constitue un autre facteur indirect d'aggravation de la situation sécuritaire de certains journalistes. En janvier 2015, le journaliste d'investigation indépendant **Andrew Drummond** a été lui aussi contraint de quitter le pays après des menaces physiques sur sa personne et ses trois enfants. Ce journaliste, qui a passé 25 années à couvrir la Thaïlande et à enquêter sur le crime organisé, « en sait trop », comme il l'écrit lui-même sur son blog le 17 janvier dernier. Menacé par des criminels étrangers travaillant de mèche avec la police royale thaïlandaise et à même de tuer en toute impunité, le journaliste ne peut pas espérer bénéficier d'une protection de la part des autorités.

Andrew Drummond avait déjà fait l'objet de menaces dans le passé. Il avait également été poursuivi en justice à de multiples reprises par les criminels sur lesquels il enquêtait. Le 30 septembre 2004, Andrew Drummond avait été condamné à deux mois de prison et une amende pour « diffamation » par une cour de Pattaya (sud-est de la capitale) suite à une plainte d'un propriétaire de bar de nationalité écossaise, Jimmy Lumsden, dont le journaliste avait exposé les activités illégales. Les nombreuses procédures légales à son encontre, très coûteuses à cause du système judiciaires thaïlandais, ont également pesé dans le choix du journaliste de quitter le pays.



→  
Après 25 années  
passées en Thaïlande  
à enquêter sur le  
crime organisé,  
le journaliste  
d'investigation Andrew  
Drummond, a été  
contraint de quitter le  
pays en janvier 2015  
suite aux menaces  
physiques sur sa  
personne et ses trois  
enfants.



© ANDREW DRUMMOND

Le 25 novembre 2013, le  
journaliste freelance allemand,  
Nick Nostitz, est violemment  
pris à parti par la foule après  
avoir été désigné comme un  
soutien du gouvernement,  
une "chemise rouge", par l'un  
des leaders politiques de la  
contestation.

© POST PUBLISHING



## PRAYUT CHAN-O-CHA,

# PRÉDATEUR DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Personnage excentrique et mégalomane, l'ancien commandant en chef de l'Armée royale thaïlandaise et Premier ministre autoproclamé Prayut Chan-o-cha est réputé pour ses déclarations choc et ses réponses acerbes face aux questions les plus audacieuses. Les exemples sont nombreux, à tel point qu'en septembre dernier le journal *Prachatai* a rassemblé 15 déclarations du Premier ministre dans lesquelles il prodigue des solutions sur divers sujets et dont on ne peut discerner si elles ont été prononcées sérieusement ou non. On aimerait pouvoir dire que les menaces de Prayut Chan-o-cha à l'encontre des journalistes s'inscrivent dans le même registre mais, au vu de la répression de la liberté d'expression dans le pays, le pire est à craindre. Sa vision du journalisme, le Premier ministre l'a partagée à la presse le 5 mars 2015, « Journée des reporters » dans le pays. Les journalistes doivent « jouer un rôle important en soutenant les actions du gouvernement, entraînant de manière concrète une compréhension des politiques de ce dernier par le public, et ainsi réduire les conflits dans la société ». La surenchère d'interventions publiques toujours plus hostiles les unes que les autres à l'égard de la presse a révélé au monde entier le mépris total du Premier ministre pour la liberté de l'information et ses défenseurs, qu'il considère comme une menace contre le pays.

Le 25 mars dernier, lors d'une conférence de presse, le général Prayut Chan-o-cha répondait

à une question sur les mesures qu'il envisage face aux journalistes qui ne suivent pas la « ligne officielle » : « *Nous les exécuterons probablement* », affirme-t-il sur un ton sans équivoque.

Il accuse également **Thapanee lestrichai**, journaliste d'investigation de renom et reporter pour Channel 3, d'avoir porté préjudice à l'économie thaïlandaise en révélant le trafic humain qui touche l'industrie de la pêche. Après avoir enquêté sur l'île indonésienne de Benjina, la journaliste avait révélé l'existence de cimetières où reposent des centaines de ressortissants thaïlandais. Au lieu d'applaudir ce travail d'intérêt public, Prayut s'est répandu en invectives contre la journaliste : « *Qu'est-ce qui arrivera si nous rapportons ces informations de manière globale, parlant au monde entier de notre trafic et des problèmes de pêche illégale ? Et s'ils arrêtent d'acheter notre poisson, qui représente 200 milliards de bahts ? En prenez-vous la responsabilité ?* »

Le chef de la junte a aussi critiqué le quotidien *Matichon*, accusant le journal de soutenir l'ancien Premier ministre Thaksin Shinawatra et ses alliés : « *Ne pensez pas que j'ignore que vos écrits soutiennent l'administration précédente* », a-t-il déclaré à un journaliste du quotidien.

À l'encontre de ceux qui n'adhèrent pas à sa politique et se prémunissent du droit fondamental de la critiquer, Prayut Chan-o-cha conduit une répression tous azimuts. Depuis l'instauration de la loi martiale en mai 2014,

le Premier ministre muselle journalistes, médias, blogueurs, mais aussi artistes, intellectuels, et universitaires, membres de l'opposition politique et plus généralement tous ceux qu'il juge trop critiques à son égard et à celui de la junte.

Pour proférer ses menaces à l'encontre de la presse, le Premier ministre a instauré la diffusion hebdomadaire d'une émission télévisée intitulée « Rendre le bonheur au peuple », titre d'une chanson composée par lui-même et diffusée dans tout le pays. Il y présente la politique du gouvernement, et livre par ailleurs ses critiques concernant les dernières nouvelles publiées dans la presse, voire interpelle directement les rédactions en les exhortant à davantage de « coopération ». Son gouvernement avait annoncé au printemps dernier vouloir enseigner aux journalistes comment poser des questions à la junte. De son côté, Prayut avait affirmé ne pas avoir peur de la presse : « *Je n'ai pas d'influence sur elle et elle n'en a pas sur moi* », avait-il déclaré en juin 2015. En septembre 2014, il avait « ironiquement » menacé de créer de nouvelles lois qui auraient des « inconvénients pour les journalistes, la presse, les stations de radio et les chaînes de télévision ». Malheureusement, son bilan après seize mois passés à la tête du pays laisse penser que les menaces du Premier ministre sont à prendre au premier degré.



→  
Le général Prayut Chan-o-cha, paradant à la tête du NCPO et de toutes les institutions qui en dépendent, ne saurait tolérer aucune critique ni remise en question de son pouvoir.



## LES TABOUS DE LA JUNTE

Les sujets tabous ne manquent pas en Thaïlande. Avec la prise de pouvoir par la junte de Prayut Chan-o-cha, la « sensibilité » sur des sujets touchant de près ou de loin à la politique, s'est exacerbée. Le crime de lèse-majesté est plus que jamais la bête noire de tous les journalistes, qui hésitent à relater les affaires judiciaires concernant l'offense à la monarchie, voire à rechercher sur leur navigateur web les mots-clés s'y rapportant. Voici une liste non exhaustive des tabous et autres sujets à risque pouvant entraîner une convocation « cordiale » des militaires ou du département des enquêtes spéciales.

### « Lèse-majesté », Sa Majesté l'intouchable

Le 7 août 2015, un internaute âgé de 48 ans, Pongsak Sriboonpeng, a été condamné à 30 ans de prison pour insulte à la monarchie après avoir publié six messages sur Facebook. Des centaines de personnes, y compris des journalistes, des intellectuels, des universitaires et des politiques ont été arrêtées pour crime de lèse-majesté. Et comme un simple appel anonyme suffit à lancer une enquête du Département des enquêtes spéciales, l'autocensure est la règle absolue. Somyot Prueksakasemsuk, rédacteur en chef du magazine Voice of

Thaksin et l'un des deux seuls journalistes emprisonnés en Thaïlande pour lèse-majesté, purge une peine de 11 ans de prison pour avoir publié en 2010 deux articles, dont il n'est pas l'auteur, jugés diffamatoires envers le roi et la monarchie.

### « Prayut Chan-o-cha et le NCPO » : critiquer leur légitimité menace la stabilité du pays

Vaste sujet que le NCPO. L'instance dirigeante renvoie directement à la junte mais comme celle-ci est au pouvoir, l'interdiction de critiquer le NPCO s'étend en réalité à toutes les activités du gouvernement et à toutes les institutions qui en dépendent : police, armée, justice, etc. Le Premier ministre et dictateur, qui concentre tous les pouvoirs grâce à l'article 44 de la nouvelle constitution, n'admet aucune critique et n'hésite pas à menacer les journalistes aux questions trop audacieuses. Mais ce que la junte redoute le plus est la remise en question de sa légitimité au pouvoir.

### La répression militaire de 2010 : silence, on tue !

En avril 2010, les manifestations populaires anti-gouvernement menées par les « chemises rouges » sont réprimées dans le sang. L'armée ouvre le feu, tuant indistinctement des militants politiques, des manifestants et des journalistes. Près de cent personnes trouvent la mort (dont deux journalistes étrangers), auxquelles s'ajoutent plus de 2 000 blessés. Les militaires

affirment que des munitions non létales ont été utilisées pour contenir les émeutes mais tout indique le contraire. Faisant pression sur l'ancien gouvernement afin d'éviter toute tentative de responsabilisation par les organisations de la société civile, la junte travaille constamment à garantir son impunité. Grâce à l'article 44 de la constitution, elle prend aujourd'hui plus que jamais soin d'éviter que ne s'ouvre à nouveau ce dossier hautement sensible.

### Le trafic de réfugiés rohingyas : honte des autorités

La problématique des Rohingyas, considérés par les Nations unies comme l'une des minorités les plus persécutées, n'est pas nouvelle en Thaïlande. Le pays fait en effet face à des afflux de réfugiés en provenance de Birmanie. Des dizaines de milliers de Rohingyas sont passés entre les mains de trafiquants, ou ont été victimes de racket par les policiers et militaires thaïlandais. À plusieurs reprises, les militaires ont empêché les journalistes de monter à bord des bateaux de réfugiés afin de les interviewer. En décembre 2013, la Marine royale thaïlandaise poursuit le site d'information Phuketwan pour diffamation après la publication d'un paragraphe issu d'un rapport de l'agence de presse Reuters sur le trafic des réfugiés rohingyas en Thaïlande dont profitent les militaires.

### Corruption : collusion entre les autorités et le crime organisé

Certains scandales et pratiques illégales en vigueur de longue date sont plus difficiles à exposer que les autres. C'est le cas des « boiler rooms », expression désignant des fraudes financières d'ampleur internationale et impliquant des criminels étrangers, le crime organisé thaïlandais, des membres de la police et des officiels de la justice thaïlandaise. Pour avoir approché de trop près ce milieu truffé d'officiels corrompus à différents niveaux et dans différentes institutions de l'État (police, militaires, juges), le journaliste Andrew Drummond s'est attiré de nombreuses menaces de mort. La dernière en date, la plus sérieuse reçue à ce jour, l'a contraint à quitter le pays.

→ Des supporters des "chemises rouges" brandissent les portraits des journalistes Fabio Polenghi et Hiro Muramoto, tués en 2010 lors des répressions sanglantes des manifestations anti-gouvernement par les militaires. La junte met aujourd'hui tout en oeuvre pour ne pas évoquer ces affrontements durant lesquels près de 100 personnes sont mortes.

# 2 LA PRESSE PEUT-ELLE ENCORE JOUER UN RÔLE DE CONTRE- POUVOIR ?

La pression exercée par la junte sur les médias traditionnels est très forte. Nombre d'entre eux sont contraints à l'autocensure. Mais pour certains journalistes, la profession est elle-même prisonnière de la polarisation extrême de la société thaïlandaise. De nombreux journalistes se disent préoccupés par l'impossibilité de passer outre la notion de lèse-majesté, véritable épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes, et de critiquer les différents camps politiques sans être systématiquement et irrémédiablement étiquetés par leurs pairs ou par l'opinion publique. Le système judiciaire thaïlandais, prompt à criminaliser tout propos public et propice à l'instrumentalisation des lois, comme dans le cas du procès de Phuketwan, est l'un des points clés du combat pour restaurer un véritable « quatrième pouvoir » et favoriser la liberté de l'information.

---

→  
La presse thaïlandaise souffre d'une importante polarisation entre les pro-chemises rouge et les pro-chemises jaunes, et nombreux sont les médias qui ne parviennent pas à s'extirper de ce cadre binaire.





# 1. LA PRESSE VICTIME DE SA POLARISATION ?

## *Un environnement bicolore...*

Il ne faut que quelques secondes à un journaliste thaïlandais pour décrire le paysage médiatique : « *Pour la presse écrite, Matichon, Khaosod et Voice TV sont les journaux favorables aux chemises rouges tandis que Manager, Thai Post, The Nation, Naewna et Daily News soutiennent les chemises jaunes. Les opinions divergent sur Thai Rath suivant la majorité des voix sur un sujet donné. Le Bangkok Post est pro-establishment.* » Avec quelques variantes ou des jugements plus nuancés, les autres journalistes interrogés par RSF font un constat similaire.

Il en va de même pour les chaînes de télévision : à part les chaînes publiques, étroitement censurées par le gouvernement ou l'armée (*Channel 3, 7, 9 et 11*), on trouve à nouveau les « chaînes de propagande des groupes de couleurs ». Du côté rouge, *TV 24* (Asia Update avant le coup d'État), *Peace TV* (*UDD TV* avant), et *Voice TV*. Du côté jaune, *Fa Wan Mai* (*Blue Sky TV* avant le coup) proche du Parti démocrate et du PDRC, ASTV (détenue par Sondhi Limthongkul, l'un des principaux dirigeants de l'ex-mouvement People Alliance for Democracy, PAD). Et une multitude de stations de télévision privées, la plupart relativement pro-establishment. Des milliers de stations de radio communautaires affiliées aux chemises rouges et jaunes viennent compléter ce tableau. Depuis le coup d'État, la plupart ont été soit contraintes à l'autocensure, soit fermées. D'autres médias, comme le site d'information en ligne *Prachatai*, parviennent cependant à s'extirper de ce cadre binaire. Créé en 2004 en réponse à la répression des médias sous Thaksin Shinawatra, le journal en ligne à but non lucratif a continué de tenir une position critique à l'encontre des pouvoirs successifs.

## *... qui ne favorise pas la liberté de l'information*

La polarisation des médias est, de l'avis de journalistes thaïlandais et étrangers, un « *facteur aggravant la situation de la liberté de la presse et de l'information dans le pays* ». Concernant majoritairement la presse thaïlandaise, elle empêcherait l'unité nécessaire à la profession pour mener un combat plus efficace contre la censure des autorités et les pressions de groupes d'intérêts divers, politiques et financiers. « *Les médias thaïlandais sont vraiment divisés de part et d'autre de la ligne de fracture des 'couleurs'*, explique un journaliste du groupe de média Matichon Publishing Group. *Cette polarisation signifie que parfois, des reporters travaillant pour des médias favorables aux chemises rouges sont attaqués ou intimidés par des militants des chemises jaunes sur les lieux de leurs rassemblements, et vice-versa.* » Cette animosité peut se retrouver entre les journalistes eux-mêmes, entraînant de sérieuses violations des règles d'éthique élémentaires, voire des délits punissables par la loi. Durant les manifestations du PDRC d'octobre 2013 à mai 2014, les conflits furent nombreux entre les journalistes qui s'affrontèrent vigoureusement par voie de presse, à travers les réseaux sociaux et même sur le terrain. Des journalistes ont témoigné de bagarres occasionnelles entre des photographes soutenant les différents camps politiques. « *Les médias en faveur des chemises jaunes sont pour la plupart pro-coup d'État. En fait, ils ont appelé au coup d'État pendant longtemps, dans leurs éditoriaux et articles d'opinion. Certains de ces médias demandent à la junte militaire de réprimer ceux qu'ils perçoivent comme faisant partie du réseau des chemises rouges ou qu'ils suspectent de lèse-majesté* », explique le journaliste du groupe Matichon.





© PORNCHAI KITTIWONGSAKUL / AFP

Fin 2013, le journaliste allemand Nick Nostitz fait l'objet d'une campagne de haine sans précédent sur les réseaux sociaux, notamment alimentée par la chaîne de télévision privée pro-chemises jaunes *Blue Sky TV*, qui l'accuse d'être un agent à la solde des chemises rouges. D'autres journalistes étrangers relaient sur leurs réseaux sociaux ces accusations, allant jusqu'à justifier (à cause de sa couverture biaisée) l'agression et la tentative d'enlèvement dont Nick Nostitz fait l'objet le 7 mai 2014. « *Pour un média en Thaïlande, il est presque impossible de ne pas être entraîné dans le conflit, raconte un journaliste étranger. Même si un média essaie d'être "neutre" dans sa couverture, ce qui signifie, dans ce contexte, factuel et respectueux de l'éthique journalistique, il finira par être perçu comme soutenant tel ou tel côté. Khao Sod et Matichon, par exemple, ont été fortement attaqués lors de discours donnés à des rassemblements publics du Sai Loh Fah (un groupe affilié au Parti démocrate), et stigmatisés par la chaîne Blue Sky. Cela fait courir un vrai danger à ces journalistes et les oblige à utiliser des cartes de presse d'autres médias pour s'identifier, raconte un journaliste étranger. Bien sûr il y a aussi eu des incidents dans les rassemblements et les médias pro-chemises rouges, en particulier en 2009 et 2010, mais beaucoup moins en 2013 et 2014.* »

27

### *Les institutions représentatives de la presse en panne ?*

Les organisations de la presse telles que l'Association des journalistes thaïlandais (TJA) et le Conseil de la presse, et le régulateur des médias, la National Broadcasting and Telecommunication Commission (NBTC), sont également pointés du doigt par un certain nombre de journalistes. Les associations de journalistes sont de fait boycottées par des journalistes qui reprochent à ses dirigeants d'être trop proches du pouvoir et de ne pas suffisamment servir les intérêts des journalistes. Des membres des associations de journalistes constituent le Comité de réforme des médias, critiqué pour l'instauration de régulations liberticides à l'encontre des médias et un manque de consultation de la presse. La NBTC fait l'objet de critiques similaires. Composée notamment de militaires, la Commission dispose d'un pouvoir coercitif trop important à l'égard de la presse, sans pour autant offrir des garanties sur son indépendance ni ne permettre une transparence de son fonctionnement. Selon l'article 37 de la loi sur les médias audiovisuels, la commission peut retirer tout contenu portant atteinte à « la sécurité nationale » ou à « la morale du peuple », un pouvoir dont l'organe de régulation ne s'est pas privé d'abuser. À tel point qu'en juillet 2015, une Cour administrative revient sur la décision de la NBTC, prise quelques mois auparavant, de fermer la chaîne pro-chemises rouges *Peace TV*. Centre névralgique de la presse étrangère, le FCCT a également fait l'objet de controverses, notamment au sujet de son absence de réaction lors de la condamnation du journaliste Somyot Prueksakasemsuk ou de ses réserves en général vis-à-vis de la lèse-majesté.

### *La défense de la liberté de la presse*

« *Les médias thaïlandais et étrangers peuvent jouer un grand rôle en tant que défenseurs des libertés civiles, estime le journaliste du groupe de presse Matichon. La junte n'est pas une dictature pure et dure comme en Chine ou en Corée du Nord. Elle est encore sensible à l'opinion publique et à celle de la communauté internationale. La presse peut continuer à remettre en question la junte sur son faible bilan sur les droits de l'homme et les autres problèmes de la Thaïlande.* » Selon lui, l'exemple de la couverture du trafic des Rohingyas par les médias internationaux et la couverture par la presse locale et étrangère de l'arrestation des 14 étudiants par les autorités en juin dernier illustrent le poids encore important que peut avoir la presse sur les autorités, quand tous les médias agissent de concert.



## 2. LE COMBAT CONTRE L'INSTRUMENTALISATION DE LA LÈSE-MAJESTÉ

Le 7 août 2015, un citoyen thaïlandais, Pongsak Sriboonpungs est condamné à 30 ans de prison pour « lèse-majesté » après avoir publié six messages sur son compte Facebook jugés diffamatoires envers la monarchie. D'abord condamné à 60 ans de prison, soit 10 ans par message, la peine a été réduite de moitié après qu'il a plaidé coupable. Cet employé d'une agence de voyage ne pourra faire appel de cette condamnation, la plus lourde jamais prononcée pour une affaire de lèse-majesté selon son avocate, pour la simple raison qu'il a été jugé par un tribunal militaire. En effet, le 25 mai 2014, trois jours après le coup d'État, le NCPO annonce que les tribunaux militaires se chargeront désormais de juger toute personne suspectée de lèse-majesté, une décision en totale violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR).

### *La lèse-majesté, arme d'emprisonnement massif*

Depuis le coup d'État, le nombre d'affaires de crime de lèse-majesté ne cesse d'augmenter. La junte, qui s'est donné pour priorité de protéger la monarchie à tout prix contre les voix critiques, renforce ses pouvoirs de coercition et de surveillance et procède à une vague d'arrestations massive : intellectuels, dissidents politiques, défenseurs des droits de l'homme, blogueurs et journalistes font partie des cibles privilégiées par les autorités.

De nombreux suspects de crimes de lèse-majesté ont été arrêtés après avoir volontairement répondu à une convocation de la junte, avant d'être déférés devant un juge. À l'image de la junte, la justice des tribunaux militaires est particulièrement autoritaire et rigide. Les blogueurs et net-citoyens condamnés par ces derniers ont été jugés à huis clos, sans aucun observateur pour assister au déroulement des audiences. Les droits de la défense ont été bafoués, comme en ont témoigné des avocats, privés des copies des documents de l'accusation. Les peines prononcées ont été plus sévères que celles habituellement prononcées par des tribunaux civils.

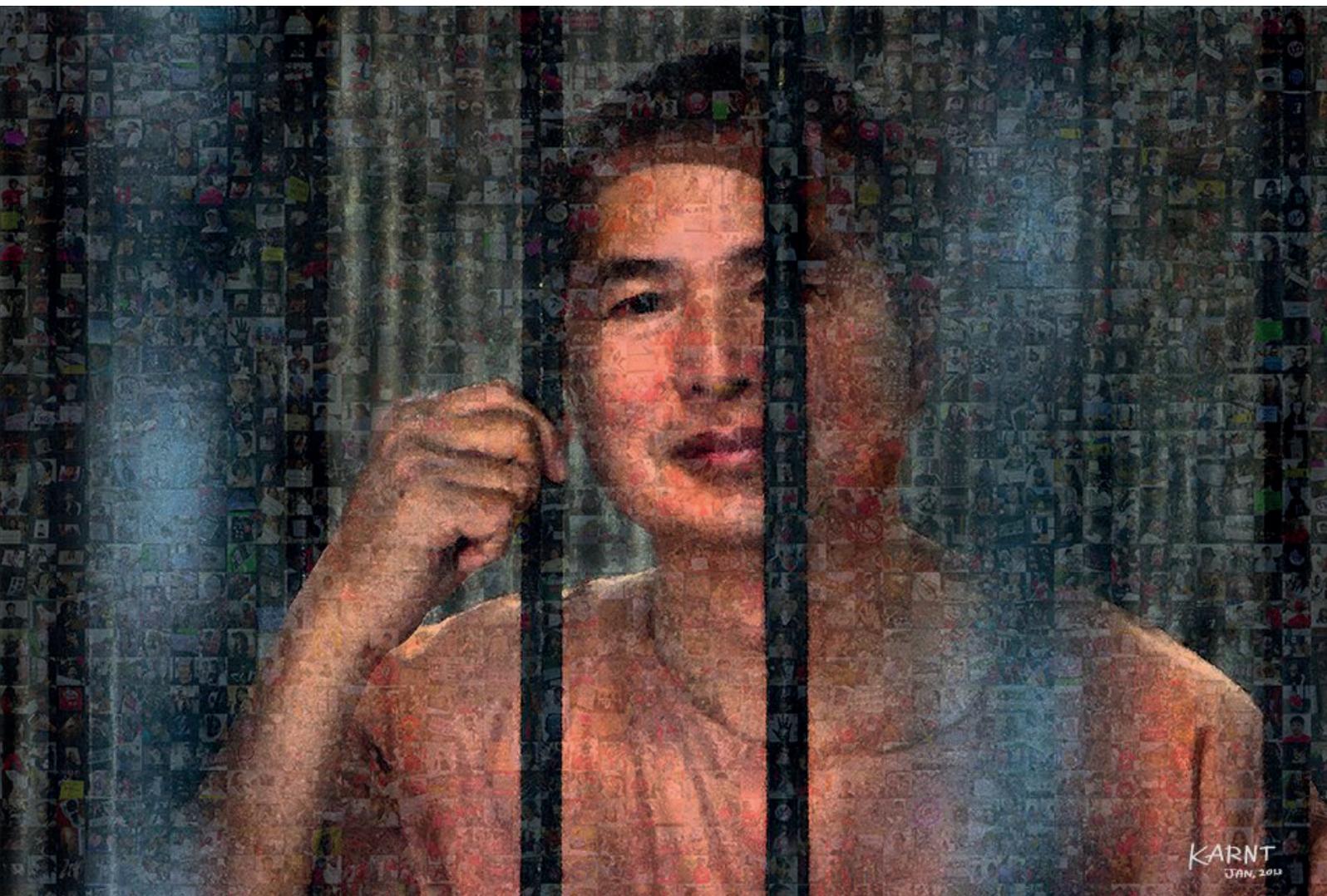
Le 18 novembre 2014, un tribunal militaire a condamné **Kathawuth Bunphithak**, présentateur d'une radio en ligne, à 5 ans de prison. Le citoyen journaliste avait été accusé d'animer une émission de radio sur Internet traitant de sujets politiques en violation de la loi sur la lèse-majesté. Le 24 novembre 2014, c'est au tour du rédacteur en chef du site d'information Thai E-News, **Somsak Pakdeedech**, d'être condamné à une peine de quatre ans et demi d'emprisonnement pour la publication en ligne d'un article dont il n'est même pas l'auteur. L'article visé par la condamnation avait été écrit par un ancien professeur d'université à Bangkok, **Gile Ji Ungpakorn**, contraint de quitter la Thaïlande en février 2011 après avoir été lui-même poursuivi pour crime de lèse-majesté, après la publication de son livre « *Un coup d'État pour les riches* ». Arrêté par les militaires trois jours après le coup d'État du 22 mai 2014, Somsak Pakdeedech était déjà dans le collimateur des militaires. Le site Thai E-News, qui agrège les informations politiques de diverses sources en ligne, a régulièrement été censuré par les autorités, notamment en période de tensions politiques fortes. En juillet 2010, le site faisait partie des médias qualifiés de « pro-chemises rouges » et faisait l'objet d'un blocage dans le pays. Le Département des enquêtes spéciales (DSI) thaïlandais travaille à l'identification des auteurs anonymes de contenus jugés blasphématoires à l'encontre de la monarchie, en particulier quand ces derniers s'organisent en réseau et coordonnent leurs activités en ligne. En février 2015, la police annonce avoir démantelé un réseau « antimonarchiste » qui aurait publié des centaines de podcasts d'information et commentaires politiques jugés critiques envers la famille royale au cours des trois dernières années. En tout, huit personnes formant le « Banpodj Network » sont arrêtées, y compris son fondateur présumé, **Hassadin Uraipraiwan**, alias Banpodj, âgé de 66 ans. Afin d'inciter à la

dénonciation, les autorités avaient offert une prime de 200 000 bahts (un peu plus de 5 000 euros) pour quiconque faciliterait sa capture. En juillet 2015, le tribunal militaire de Bangkok condamne les huit membres du réseau à des peines de 5 ans de prison. À deux autres personnes considérées comme des sympathisants du réseau sont infligées des peines de trois ans d'emprisonnement.

### *Le cas du journaliste Somyot Prueksakasemsuk*

Le 19 septembre 2014, une cour d'appel de Bangkok confirme la condamnation à 11 ans d'emprisonnement du journaliste **Somyot Prueksakasemsuk** prononcée en première instance par la cour pénale, le 23 janvier 2013. Rédacteur en chef du magazine bimensuel *Voice of Thaksin*, aujourd'hui disparu, Somyot Prueksakasemsuk avait été reconnu coupable de lèse-majesté pour avoir publié en 2010 deux articles – dont il n'était pas l'auteur – jugés diffamatoires envers le roi et la monarchie. La cour avait condamné le journaliste à cinq ans de prison par article publié, ajoutant un an pour une précédente condamnation, jusqu'alors suspendue par la justice. Somyot Prueksakasemsuk a été arrêté dans la province de Sa Kaeo (à l'est du pays), le 30 avril 2011, deux jours après avoir participé au lancement d'une campagne de collecte de 10 000 signatures pour appeler au retrait de la loi sur la lèse-majesté du code pénal

Le journaliste et ancien rédacteur en chef du magazine bimensuel *Voice of Thaksin*, Somyot Prueksakasemsuk, purge actuellement une peine de 10 ans de prison pour avoir publié deux articles jugés insultants à l'égard de la monarchie thaïlandaise.



thaïlandais. Parce que l'affaire a débuté avant l'instauration des tribunaux militaires par la junte, l'avocat du journaliste a pu faire appel auprès de la Cour suprême. Malgré les protestations de la communauté internationale, la justice a toujours refusé de libérer sous caution le journaliste. Dix-sept demandes ont été enregistrées depuis son incarcération.

La famille du journaliste – son épouse Sukanya et de ses deux enfants, âgés de 23 et 19 ans – fait l'objet d'une surveillance étroite et d'intimidation de la part des autorités. Le 25 mai 2014, des soldats les ont arrêtés et placés en détention provisoire dans un bâtiment de l'armée à Bangkok, pendant près de six heures.

### *La traque internationale des auteurs de crime de lèse-majesté*

La multitude d'arrestations arbitraires et condamnations prononcées par les tribunaux de la junte pousse un certain nombre de voix critiques (journalistes, universitaires ou cyberactivistes) à l'encontre de la monarchie à fuir le pays (voir encadré) ou à entrer en clandestinité. C'est le cas de **Saran Chuichai**, militante pour le mouvement LGBT et critique virulente de la junte, recherchée pour avoir critiqué le rôle de la monarchie dans la politique thaïlandaise lors d'une interview accordée à la chaîne 13 Siam Thai Channel en septembre 2013. Professeur d'histoire de renom à l'université de Thammasat et critique politique publiant régulièrement ses analyses sur Facebook, **Somsak Jeamteerasakul** a lui aussi dû quitter le pays après avoir été convoqué par les autorités en 2014 et menacé de mort. Le 12 février 2014, des hommes armés ont ouvert le feu sur le domicile et la voiture de l'universitaire avant de prendre la fuite. Les autorités lui reprochent d'avoir publié deux articles dans lesquels il commentait une interview donnée par la princesse Chulabhorn, qui avaient été publiés sur des sites d'information en mars et avril 2011. En février 2014, l'universitaire est également inquiété pour des messages publiés sur Facebook. Depuis son départ en exil, la famille de Somsak Jeamteerasakul est harcelée par les autorités.

Une fois à l'extérieur du pays, la plupart des exilés reprennent leurs activités et redoublent d'effort pour sensibiliser la communauté internationale au crime de lèse-majesté et à ses terribles répercussions pour la liberté de l'information dans le pays. En réponse, les autorités thaïlandaises ont entrepris de faire pression sur les pays ayant accueilli des réfugiés politiques afin qu'ils procèdent à leur extradition. Le 13 juillet 2015, au cours d'une réunion officielle, le ministre de la Justice thaïlandais Paiboon Koomchaya demandait à l'ambassadeur Thierry Viteau si la France pouvait extraditer trois ressortissants accusés d'avoir insulté la monarchie. D'autres pays européens – dont le Royaume-Uni – et la Nouvelle-Zélande se sont vus ainsi approchés par le gouvernement thaïlandais mais tous refusent d'accéder aux requêtes de Bangkok.

### *Les « collecteurs de déchets »*

Pour l'assister dans sa traque des voix dissidentes, le gouvernement a recours à une organisation nommée Rubbish Collection Organization, littéralement « organisation de collecte des déchets ». Cette organisation, composée de partisans ultraroyalistes, a pour but de porter des accusations contre quiconque critiquerait la monarchie. Dirigée par le major-général Rientong Nan-nah, elle agit en collaboration avec les militaires et le Palais pour lancer des campagnes de communication sur Facebook dirigées contre les auteurs de crimes de lèse-majesté. A minima, les victimes de ces campagnes se voient ostracisées et socialement isolées et perdent leur emploi. Dans de nombreux cas, des accusations de lèse-majesté conduisent rapidement à l'arrestation des cibles du groupe. Persuadée qu'elle devrait être autorisée à agir hors des frontières du royaume, cette organisation n'hésite pas à solliciter des ressortissants thaïlandais basés à l'étranger afin de les assister dans leur recherche de « fuyitifs ». Quand elle y parvient, l'organisation publie l'adresse des suspects en ligne et incite ses adeptes à les menacer et les harceler.





→ Accusé de lèse-majesté et menacé de mort, l'universitaire et analyste politique Somsak Jeamteerasakul s'est vu contraint de quitter la Thaïlande suite au coup d'État militaire. Depuis son exil, sa famille est harcelée par les autorités.

ust Shit



## ENTRETIEN AVEC UN JOURNALISTE

## THAÏLANDAIS EN EXIL

**En juin 2015, Reporters sans frontières est contactée par un journaliste réfugié en Europe après avoir échappé de justesse à une arrestation par le département des enquêtes spéciales de la police thaïlandaise. Son crime : avoir publié des informations critiques à l'encontre des autorités et s'être exprimé contre le crime de lèse-majesté. Comme ce journaliste (appelé Anton pour les besoins de l'interview), de nombreux citoyens ont été contraints de fuir le pays depuis 2014.**

Assistant de recherche et fixe pour des journalistes de médias étrangers opérant en Thaïlande, Anton a travaillé à sur des sujets sensibles, notamment le crime de lèse-majesté, pour de grands médias internationaux comme le *New York Times*, mais ce ne sont pas ces activités qui l'ont obligé à fuir la Thaïlande. Anton a publié sur Facebook, Line et Twitter des informations critiques à l'encontre de la monarchie et des actions de l'armée, décrivant leur immense impact négatif sur la société thaïlandaise. Il a également

dénoncé les atteintes à la dignité de ses concitoyens et les activités de groupes ultra-royalistes tels que la Rubbish Collection Organisation, une organisation traquant les suspects de lèse-majesté. Début juin, alors qu'il est sur le point d'interviewer un dissident, trois officiers du département des investigations spéciales de la police (couramment appelé DSI) se rendent à son domicile, dans sa ville natale, et forcent sa famille à le contacter pour lui demander de se rendre à la police. Il comprendra plus tard que la police a découvert sa véritable identité bien qu'il utilise un pseudonyme pour ses activités en ligne. Après consultation d'amis journalistes ayant déjà eu des ennuis avec la junte et d'avocats des droits de l'homme, il se voit contraint de fuir la Thaïlande pour éviter d'être arrêté. Aujourd'hui, les autorités continuent de le traquer. Il a dû couper les ponts avec sa famille et ses amis pour ne pas les mettre en danger.

**Que ce serait-il passé si vous étiez resté en Thaïlande ?**

Si j'étais resté, je serais probablement en prison et accusé d'avoir violé la loi sur la lèse-majesté et celle sur les crimes informatiques. On m'aurait probablement condamné à une peine pouvant aller de 10 à 30 ans d'emprisonnement.

**Qu'est-ce qui vous inquiète le plus pour la liberté de la presse et de l'information en Thaïlande ?**

Le fait le plus déroutant c'est que nous, les journalistes et les médias, avons le pouvoir d'influencer le plus grand nombre mais nous avons peur de dire la vérité sur point le plus crucial : l'influence de la monarchie sur tous les aspects de la société. Nous nous taisons sur toutes les informations critiques à l'encontre de la monarchie, parce que la loi sur la lèse-majesté et l'article 112 nous en empêchent. Les médias thaïlandais et les médias étrangers ont peur de dire la vérité, c'est cela qui est finalement la cause de l'absence de liberté d'expression à tous les niveaux de la société. Cela entraîne l'obscurantisme dans le système éducatif, où l'on nous enseigne que la monarchie nous dépasse. On nous enseigne à ne pas demander pourquoi des personnes de sang royal doivent être sacrées et considérées comme des dieux. On nous apprend à être loyal envers la monarchie et on nous inculque la peur de critiquer ce qui est au-dessus de nous.

### 3. PROCÈS DU PHUKETWAN : 19 MOIS DE LUTTE POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

En juillet 2015, Reporters sans frontières fait partie des observateurs internationaux présents lors du procès en diffamation des deux journalistes de *Phuketwan*, **Alan Morison** et **Chutima Sidasathian**. L'organisation revient ici sur le déroulement du procès et sur les 19 mois durant lesquels les journalistes ont été confrontés aux rouages d'un système judiciaire hautement défectueux. Dans l'histoire de la Thaïlande, c'est le premier procès résultant d'une poursuite par une institution militaire à l'encontre de journalistes.

#### *Prémices de l'affaire*

Le 18 décembre 2013, Alan Morison, 65 ans, rédacteur en chef australien du site d'information en anglais *Phuketwan*, et Chutima Sidasathian, 31 ans, reporter pour *Phuketwan* et spécialiste de la question des Rohingyas, sont poursuivis pour diffamation et violation du Computer Crime Act par la Marine royale thaïlandaise (Royal Thai Navy). En cause, la publication dans *Phuketwan* le 17 juillet 2013 d'un article intitulé « *Les militaires thaïlandais profitent du commerce de boat people, selon une enquête spéciale* » contenant notamment un paragraphe de 41 mots dont l'institution militaire juge qu'il porte atteinte à sa réputation. Le paragraphe en question est en fait un extrait d'une enquête publiée par Reuters dans laquelle l'agence fait état d'un témoignage accusant les forces de sécurité thaïlandaises de participer aux trafics de Rohingyas. L'agence de presse internationale ne semble pas immédiatement inquiétée par les militaires.

1.  
« The Thai naval forces usually earn about 2,000 baht per Rohingya for spotting a boat or turning a blind eye, said the smuggler, who works in the southern Thai region of Phang Nga (north of Phuket) and deals directly with the navy and police. »

Le paragraphe en question explique que « *les forces navales thaïlandaises gagnent en général environ 2 000 baht par Rohingya pour trouver un bateau ou fermer les yeux, dit un trafiquant qui travaille dans la région méridionale de Phang Nga (au nord de Phuket) et traite directement avec la marine et la police.*<sup>1</sup> »

Entre les 18 et 24 décembre, les deux journalistes sont entendus par la police à deux reprises et apprennent qu'ils risquent une amende de 100 000 bahts (2 000 euros) et une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans.

« *Dans ce contexte particulier, qui rend incertain l'avenir de la Thaïlande en tant que démocratie, le moment est vraiment mal choisi par les militaires pour poursuivre en justice des médias à l'aide de lois oppressives* », confie alors Alan Morison, journaliste primé travaillant régulièrement en collaboration avec divers médias internationaux tels que CNN ou le *South China Morning Post*.

#### *Un procès inévitable ?*

Lorsqu'elle lance ses poursuites, la Royal Thai Navy formule ses accusations à l'encontre du *Phuketwan* en vertu des sections 326, 328, 332 du code pénal thaïlandais, qui porte sur la diffamation criminelle ainsi que la section 14(1) du Computer Crime Act (CCA), *qui punit le « téléchargement vers un ordinateur d'informations truquées ou fausses, causant un dommage pour un tiers ou le public »*. L'utilisation du CCA se révèle être la principale menace pour les deux journalistes. Les peines de prison prévues par le CCA sont plus importantes que celles prévues par le code pénal et aucune négociation n'est possible. Même si la Royal Thai Navy décidait d'abandonner ses poursuites, les deux journalistes devraient toujours répondre des accusations de violation du CCA. Avec leur avocat, ils

soumettent une plainte auprès du bureau de la Commission nationale des droits de l'homme, arguant que la loi sur les crimes informatiques a été détournée de son but initial et que leur différend avec la Royal Thai Navy relève uniquement de la diffamation. En vain.

Le 17 avril 2014, un juge décide que les audiences seront tenues à la Cour provinciale de Phuket. Prévues pour mars, les audiences sont finalement repoussées en juillet 2015. Toutes les tentatives ultérieures de médiation, dont l'une par l'intermédiaire de la Commission des droits de l'homme, échouent : Alan Morison et Chutima Sidasathian se voient à un moment proposés l'abandon des poursuites pour diffamation s'ils acceptent de s'excuser publiquement pour leur article. Les journalistes refusent. D'abord par principe, mais aussi car un plus grand danger les attend en cas d'excuses. Celles-ci loin d'entraîner une annulation des charges en vertu du CCA, auraient pu constituer un document assimilable à des aveux lors d'un procès visant à examiner l'existence d'une infraction en vertu de la section 14 dudit CCA. La marine royale a-t-elle voulu piéger les journalistes ?

Ni la couverture de l'affaire par la presse internationale ni les multiples protestations d'ambassades, d'institutions onusiennes et d'organisations locales, régionales et internationales de défense des droits de l'homme et de la liberté de l'information n'empêchent la tenue du procès, entre le 14 et le 16 juillet 2015.

→  
Les journalistes  
Alan Morison et  
Chutima Sidasathian  
bénéficient du  
soutien de nombreux  
observateurs  
internationaux  
présents lors de  
leur procès en juillet  
2015 à Phuket.



## Le procès

Selon Alan Morison, les simples faits devraient suffire à prouver la bonne foi des journalistes et leur innocence. Ses avocats estiment néanmoins nécessaire de démontrer que l'accusation n'a pas les moyens de prouver que les journalistes ont eux-mêmes publié l'article. C'est pourtant un critère pour l'application de la loi sur les crimes informatiques (Computer Crimes Act).

Quoi qu'il en soit, le paragraphe incriminé n'a pas été rédigé par les journalistes du *Phuketwan* mais est issu d'une enquête de l'agence de presse Reuters. Ensuite, le paragraphe ne faisant aucune mention de la « Royal Thai Navy », mais seulement des « forces navales thaïlandaises », l'accusation ne saurait affirmer sans aucun doute que la Royal Thai Navy était l'institution visée par l'article.

Le 14 juillet, Alan Morison et Chutima Sidasathian se présentent devant la Cour provinciale de Phuket où les attendent déjà quelques journalistes locaux ainsi que des journalistes travaillant pour des médias australiens et des agences de presse internationales : l'Agence France Presse ou Associated Press (AP), mais non Reuters dont le silence autour de cette affaire aura été critiqué à plusieurs reprises par les journalistes de *Phuketwan* et leurs soutiens.

Le procès se tient sous l'œil attentif d'observateurs internationaux, formant la grande majorité de la trentaine de personnes présentes dans la salle d'audience. Des représentants de l'Unesco à Bangkok, une représentante de l'ambassade australienne ainsi qu'un certain nombre de « juristes » australiens, des représentants d'organisations de défense des droits de l'homme (I-Law, ICJ, Seapa) et des journalistes sont présents. Comme Reporters sans frontières naturellement.



←  
14 juillet 2015,  
les deux journalistes  
de *Phuketwan* sont  
interrogés par la  
presse à l'issue de la  
première audience  
de leur procès,  
sur le parvis de la  
Cour provinciale de  
Phuket.

### *Les témoins de l'accusation*

Le premier jour du procès est consacré à l'audition des témoins de l'accusation. Présenté comme le témoin-clé de l'accusation, le capitaine Pallop Komalodaka de la Royal Thai Navy, directeur adjoint de la division du renseignement du commandement de la troisième zone navale, livre son témoignage. Le capitaine précise que c'est la mention des « 2 000 bahts de gain par Rohingya » qui est le déclencheur des poursuites par la marine. Un expert linguistique de la marine, qui ne sera jamais entendu par le juge, aurait traduit et analysé le paragraphe avant de le qualifier de diffamatoire. Par la suite, Pallop Komalodaka se serait vu ordonner par un officier supérieur de lancer des poursuites contre *Phuketwan*.

Répondant aux questions des avocats de la défense, qui rappellent que la Royal Thai Navy n'est pas mentionnée dans le paragraphe incriminé, le capitaine Pallop Komalodaka réplique que l'expression « forces navales thaïlandaises » ne pouvait que faire référence à la marine royale. S'il s'était agi d'un terme générique, l'expression « forces maritimes » aurait été employée. Ce jour-là, l'accusation appellera également trois policiers à la barre. Leur témoignage n'apportera aucun élément à charge contre les journalistes.

### *Suite et fin du procès, en l'absence du procureur*

Le lendemain, une surprise attend les accusés et les observateurs du procès. Le procureur, déjà seule face à une équipe de huit avocats la veille, est absente. Les accusés sont interrogés par leurs propres avocats sans examen croisé de la part du procureur : Alan Morison dans un premier temps, puis Chutima Sidasathian. Durant cette courte audience d'environ quatre heures, les deux principaux témoins répondent aux questions posées par leurs avocats en ajoutant parfois quelques précisions à la demande du juge. Une partie de l'audition d'Alan Morison est consacrée à son passé et l'historique du *Phuketwan*, créé en 2008. Des questions concernent également la couverture par *Phuketwan* d'informations sur les militaires, dont le journal a donné une image positive à plusieurs reprises par le passé, ainsi que la couverture par le média de la question des Rohingyas. Le professionnalisme et les prix internationaux des journalistes sont également évoqués par la défense. Le lendemain, seuls deux experts présentés par la défense commentent l'usage détourné du Computer Crime Act.

Le 1er septembre 2015, les journalistes ont été acquittés par le juge. « *Je me sens superbement bien. Ce mauvais rêve est enfin terminé, déclare Alan Morison aux médias après le jugement. C'est une bonne nouvelle pour la Thaïlande et la liberté des médias.* »

### *Jugement et conséquences du procès*

« *Cette affaire est révélatrice de la manière dont le système judiciaire thaïlandais fonctionne, déclare un journaliste étranger tenant à garder l'anonymat. Sous des apparences d'État de droit se cache en réalité un système fortement vérolé, dans lequel un juge se saisit d'affaires sans fondement, où l'argent est un critère de victoire, où les dommages ne sont pas automatiques même si l'on est disculpé, et où en définitive, parce que l'on vous poursuit en justice, vous êtes présumé coupable.* »

Le fait que Reuters n'ait pas été immédiatement visé par des poursuites, que la Royal Thai Navy affirme être explicitement visée par le paragraphe alors que celui-ci n'y faisait pas explicitement référence et l'absence évidente d'élément prouvant l'intentionnalité de nuire auraient dû suffire à démontrer l'incohérence et la faiblesse de la plainte et inciter le juge à ne même pas retenir les accusations portées contre les journalistes. Mais la justice thaïlandaise « fonctionne » autrement et l'affaire, longue de 19 mois, n'aura pas été sans conséquences. Le bilan pour Alan Morison, Chutima Sidasathian et l'ensemble de l'équipe de *Phuketwan* est déjà lourd.

Le site web de Phuket a été temporairement bloqué, Chutima Sidasathian a été *blacklistée* par les militaires plusieurs mois entre septembre 2014 et janvier 2015. Les deux journalistes ont été empêchés d'assister aux derniers jours de leurs pères respectifs, morts à quelques jours d'écart en juin 2015.

Bien que la majeure partie des frais judiciaires aient été pris en charge par des organisations telles que Media Legal Defense Initiative et absorbés par des donations diverses, la situation financière de *Phuketwan* – et de son entreprise éditrice Big Island Media – a été considérablement mise en danger et les journalistes font désormais face à une fermeture temporaire ou définitive du site d'information.

Même si le jugement devait être favorable aux journalistes, l'effet dissuasif de l'affaire sur l'ensemble de la presse locale mais aussi nationale est énorme, avec des conséquences graves en matière de liberté de l'information. Rien ne saurait garantir que le jugement rendu le 1<sup>er</sup> septembre fasse office de jurisprudence en faveur de journalistes qui se retrouveraient dans des situations similaires dans le futur. En revanche, il est certain que de nombreux journalistes s'autocensureront lorsqu'ils couvriront les activités de la Royal Thai Navy, renforçant ainsi l'opacité, déjà en vigueur, de ses activités. L'identité de l'officier ayant donné l'ordre de poursuivre les journalistes reste d'ailleurs toujours inconnue à ce jour.



## CONCLUSION

Alors qu'une répression sans précédent à l'encontre de la liberté de l'information est conduite par le Premier ministre Prayut Chan-o-cha, l'armée et la police, la Thaïlande continue d'afficher une image de « paradis pour touristes » et de pays où il fait bon vivre, jouant sur un contraste désormais injustifié avec des pays voisins comme le Cambodge, le Laos ou la Birmanie. Derrière les plages et les temples bouddhistes se cache en réalité une dictature sévère qui ne tolère ni la critique ni l'information libre et indépendante. Certes, le régime de Prayut Chan-o-cha ne saurait être comparé à celui du leader nord-coréen Kim Jong-un, qui règne sur une population lui vouant un culte de la personnalité sans limite, ni au Parti communiste chinois, capable de transformer des régions entières de son pays en « trous noirs de l'information », de kidnapper et d'emprisonner des centaines de défenseurs des droits de l'homme sans souffrir des indignations de la communauté internationale. La junte thaïe n'est pas non plus la junte birmane des cinq dernières décennies. Cependant, de ces trois exemples de régimes autoritaires, le NCPO a su s'approprier les tactiques et les stratégies.

À la manière des autorités chinoises, la junte a instauré un contrôle quotidien de la presse locale et étrangère et s'est donné les moyens de censurer au préalable toute information qu'elle considère trop sensible ou critique à son encontre, en envoyant ses soldats dans les rédactions, en convoquant les journalistes ou en les invitant à « boire le café », et surtout en les incitant à l'autocensure sous peine de lourdes peines de prison prononcées par une « justice » aux ordres.

À la manière du dictateur de Pyongyang, Prayut Chan-o-cha s'est érigé en sauveur de la nation, a lancé son émission hebdomadaire et ordonne que des sanctions sévères soient prises contre ceux qui oseraient remettre en cause sa légitimité ou critiqueraient sa politique. Enfin, ceux qui connaissent la manière dont la junte birmane a répondu à la révolution de safran en 2007 redoutent aujourd'hui de lancer des appels à la manifestation pacifique dans les rues de Bangkok et des grandes villes du pays. L'obsession – ou le prétexte – de rétablir « l'ordre et la paix » assénée depuis plus d'un an et demi confisque la liberté de la presse et de l'information aux journalistes et aux voix indépendantes de la société civile qui l'avaient si chèrement gagnée au cours des dix dernières années. Ce vol d'un élément indispensable à la démocratie a été commis par les militaires au nez et à la barbe de la communauté internationale.

# RECOMMANDATIONS

## **Au Premier ministre Prayut Chan-o-cha et au NCPO de :**

- Recevoir dans les meilleurs délais le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.
- Abroger les lois et les articles de lois répressifs tels que l'article 112, la loi sur la diffamation criminelle et le Computer Crime Act.
- Libérer les journalistes Somyot Prueksakamseuk et Somsak Pakdeedech, les journalistes citoyens, blogueurs et cyberactivistes emprisonnés pour crime de lèse-majesté ou toute autre raison en lien avec leur activité de publication.
- Cesser de menacer les acteurs de l'information, de les convoquer, de les intimider, de harceler leur famille et de les poursuivre en justice au moyen de lois répressives.
- Cesser de cibler la presse étrangère et le Foreign Correspondent Club.
- Lever la censure sur les médias, notamment les sites d'informations en ligne. La constitution intérimaire remplaçant la loi martiale ne peut servir de prétexte pour imposer des limites sévères à la libre circulation de l'information. Toute fermeture d'un média ou blocage de site internet ne doit être possible que sur une décision de justice comportant un débat contradictoire.
- Renoncer à la mise en place d'un programme de surveillance massive dans le pays et abandonner ou significativement modifier le projet de loi sur la cybersécurité, en consultation avec les organisations de la société civile.
- Faire cesser les campagnes d'intimidation et de dénigrement perpétrées par les groupes politiques à l'encontre de certains journalistes et médias étrangers.
- Cesser le harcèlement des acteurs de l'information résidant à l'étranger ou en exil.
- Se désengager des institutions de régulation des médias comme le Conseil de la presse ou la National Broadcasting and Telecommunication Commission.

## **Aux médias de :**

- Entamer des réflexions internes sur l'éthique et les bonnes pratiques journalistiques afin de sortir d'une logique partisane contre-productive.
- S'engager pleinement dans la réforme des médias en s'impliquant davantage dans les organisations représentatives de la presse.
- Alerter systématiquement les associations de journalistes de toutes violations ou atteintes à la liberté de la presse et de l'information.
- Mutualiser les efforts afin de lutter contre l'autocensure. Coordonner les actions de défense de la liberté de la presse.
- Assurer et établir des contrats avec les journalistes freelance chargés de couvrir des situations à risque.

## **Aux journalistes thaïlandais et étrangers de :**

- Alerter les rédactions et les organisations de presse de toutes violations et atteintes à la liberté de la presse et de l'information.
- Mutualiser les efforts afin de lutter contre l'autocensure. Coordonner les actions de défense de la liberté de la presse.

### **Aux organisations représentatives de la presse de :**

- Entamer une réflexion approfondie sur le fonctionnement des organisations et sur les mécanismes visant à garantir une totale indépendance vis-à-vis des autorités et à faire de la défense de la liberté de la presse et des intérêts de toute la profession une priorité.
- Établir et/ou renforcer les relations avec les organisations internationales de défense de la liberté de la presse afin de bénéficier d'un soutien plus important de la part de ces dernières.
- Travailler à l'augmentation du nombre d'adhérents afin de gagner en représentativité et de renforcer le potentiel de plaidoyer.

### **À la communauté internationale de :**

- Dénoncer les violations de la liberté de la presse et de l'information perpétrées par le gouvernement thaïlandais et demander l'arrêt de la répression et de la censure des acteurs de l'information.
- Conditionner la coopération et l'aide internationale à une amélioration substantielle de la situation de la liberté de l'information dans le pays.
- Aider les organisations de la presse thaïlandaises à garantir leur indépendance (TJA, TBJA, NBCT, NPC).
- Soutenir moralement et financièrement les organisations de la société civile telles que Thai Lawyers for Human Rights, Media Inside Out, I Law, Thai Netizen Network, FCCT et toutes les autres organisations de défense de la liberté d'expression et d'information dans le pays.





ENQUÊTE : BENJAMIN ISMAÏL,  
RESPONSABLE DU BUREAU ASIE-PACIFIQUE DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES

REPORTERS SANS FRONTIÈRES assure la promotion et la défense de la liberté d'informer et d'être informé partout dans le monde. L'organisation, basée à Paris, compte dix bureaux à l'international (Berlin, Bruxelles, Genève, Madrid, New York, Stockholm, Tunis, Turin, Vienne, Washington DC) et plus de 150 correspondants répartis sur les cinq continents.

Secrétaire général : CHRISTOPHE DELOIRE  
Responsable du bureau Asie-Pacifique : BENJAMIN ISMAÏL  
[asie@rsf.org](mailto:asie@rsf.org)

Secrétariat international  
CS 90247  
75083 Paris Cedex 02  
Tel. +33 1 44 83 84 84  
Web : [www.rsf.org](http://www.rsf.org)

**REPORTERS  
SANS FRONTIÈRES**  
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION